

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 104</i> <i>Dont suppléant : 0</i> <i>Pouvoirs : 4</i> <i>Absents excusés : 4</i> <i>Absent : 0</i>
--	---	--

Date de convocation : 8 avril 2014.

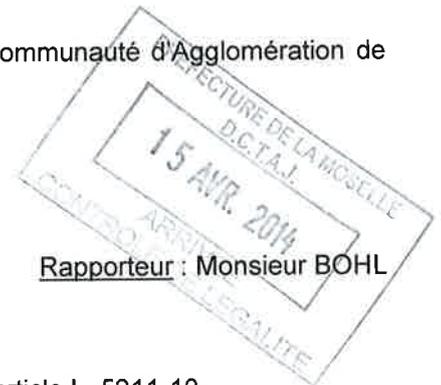
Vote(s) pour : 108  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### **Séance du lundi 14 avril 2014,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

### **Point n° 7A : Fixation du nombre de Vice-Présidents.**



**Rapporteur : Monsieur BOHL**

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,  
CONSIDÉRANT que le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et,  
éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

FIXE à 15 le nombre de Vice-Présidents.

Pour extrait conforme  
Metz, le 15 avril 2014  
Le Président



Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz